

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE ST-PIERRE-ET-MIQUELON
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des particuliers de Saint-Pierre-et-Miquelon est compétente sur l'ensemble de l'archipel. Un seul dossier ayant été déposé, elle ne s'est réunie qu'à deux reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Un seul dossier déposé a été déposé en 2015 auprès de la commission de Saint-Pierre-et-Miquelon

Recevabilité et orientation

Le dossier présenté à la commission a été déclaré recevable et orienté en Procédure de rétablissement Personnel (PRP)

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes
(explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le dossier a été traité par le tribunal de première instance qui a déclaré le dossier irrecevable

Mesures pérennes et mesures provisoires

Néant

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les tribunaux :

Transmission d'un dossier en PRP.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Néant en l'absence de dossier de surendettement comportant des risques d'expulsion.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat est en relation régulière avec les principaux travailleurs sociaux de l'archipel.

L'agent chargé du suivi des dossiers de surendettement à l'agence de l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon a reçu, à plusieurs reprises, des débiteurs en difficulté et des travailleurs sociaux pour les informer sur la procédure de surendettement souvent méconnue sur le territoire.

Bien que, dans la majorité des cas, les situations des personnes rencontrées ne relevaient pas d'une procédure de surendettement, des solutions ont pu être proposées, souvent en lien avec les travailleurs sociaux.

La petite dimension de l'Archipel, ainsi que la complexité des situations de difficultés financières, conduisent à privilégier un traitement plus rapproché que dans les commissions des départements de plus grande dimension.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Absence de telles associations sur l'archipel actuellement.

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées :

Des contacts réguliers avec les travailleurs sociaux permettent de maintenir des relations étroites avec les principaux partenaires.

ai

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

(Appréciation portée sur la mise en œuvre de la loi bancaire au 1^{er} janvier 2014)

La disposition légale qui empêche les secrétariats de prendre contact avec les créanciers en amont de la recevabilité, prive le secrétariat et la commission d'informations utiles au stade de la recevabilité.

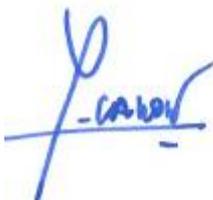
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Réticences des débiteurs à déposer un dossier en raison de l'impact qu'ils craignent que cela puisse avoir sur la confidentialité de leur situation. Cette difficulté, rencontrée dans toutes les secretariats d'outre-mer, est fortement amplifiée par la dimension de l'archipel.
- Difficulté à estimer les biens immobiliers en l'absence de réel marché immobilier à Saint-Pierre-et-Miquelon et aucun expert pour effectuer cette estimation.
- La faiblesse ou l'absence d'alternative de relogement sur l'archipel, combinée à la part prépondérante des logements en propriété (80%) peut également compliquer le traitement des situations de surendettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

En l'absence de flux régulier de dossier de surendettement, les créanciers ne sont pas habitués à traiter des dossiers ce qui peut constituer un facteur d'allongement des délais de traitement.

Date : 03/06/16 .



Secrétaire de la Commission

Président de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014

	Année 2015	Année 2014	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1	1	0
Dont proportion de redépôts (en %)*			
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*			
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)			
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables) - Dossiers irrecevables (A)	1	1	0
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)			
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1		100
- vers une procédure de réaménagement de dettes		1	100
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)			
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ) - Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ			
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)			
- Plans conventionnels conclus - dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* - dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier			
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)			
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées - dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension			
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)			
Autres sorties (E)			
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)			
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)			
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)			

Structure de décision de la commission

	Données commission (1)	Données DOM	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)		16.66	11.49
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)		25.65	31.60
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)		11.33	11.38
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)		16.91	12.53
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)		23.23	28.71
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)		6.24	4.29
Taux de solutions pérennes* sur 9 mois		71.75	76.85

(1) S'agissant d'un seul dossier les données de la commission ne sont pas significatives et ne peuvent être communiquées



Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – données de la commission de SPM

Données non communiquées en raison de la dimension de l'échantillon statistique qui n'est pas représentatif avec un seul dossier

Année 2015 – données au niveau de l'IEDOM

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	61.09	1708	6777	76.65	35 767.74	87.28	3.97
Dettes immobilières	30.10	300	479	37.77	100 338.36	15.33	1.60
Dettes à la consommation	29.19	1476	4 957	36.63	19 779.38	75.42	3.36
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1.80	1 057	1 341	2.25	1 698.60	54.01	1.27
Dettes de charges courantes	10.04	1 664	5 601	12.60	6 034.46	85.03	3.37
Autres dettes	8.57	958	2 2016	10.76	8 950.03	48.95	2.10
Endettement global	79.71	1 957	14 394	100.00	40 729.06	100.00	7.36

ai